

Les Mouvements Populaires à Aunac au XIXe siècle

La population d'Aunac, habituée à croire à la nécessité des classes dirigeantes, a une tendance à l'obéissance passive. Aussi a-t-elle accepté sans résistance les divers régimes de gouvernement qui se sont succédé. Elle a toujours été de nature peu effervescente. Il n'est donc pas étonnant que, pendant la Révolution de 1789, les jours d'enthousiasme et les jours de deuil n'aient amené à Aunac aucun mouvement populaire. S'il y en avait eu, le souvenir n'en serait certes pas perdu après moins de 100 ans.

En 1831, pourtant, la population, qui avait poussé un soupir de soulagement à l'annonce de la *Révolution* de 1830, résolut de célébrer par un banquet l'anniversaire des trois glorieuses. Toute la population hommes, femmes, enfants, prit un repas en commun, repas dont le vin avait été acheté au compte de la commune. Il y eut du trouble à ta fin la fin de la journée.

L'année 1848 vit à Aunac deux manifestations et un mouvement de terreur panique que je vais raconter:

Après le vote de l'impôt de 45 centime, Aunac étant le siège de la perception, vit arriver les gardes nationaux de *Mouton* armés pour refuser de payer l'impôt. Ils auraient pu faire un mauvais parti au percepteur si celui-ci ne leur avait parlé avec calme et ne leur eût dit: "Mes amis, je ne puis vous convaincre de payer; faites comme vous l'entendrez."

Quelque temps après, une compagnie de dragons campa sur la place d'Aunac. Leur apparition suffit pour amener les gens de *Mouton* et ceux de quelques communes récalcitrantes à des idées d'obéissance.

Cependant, quelques jours plus tard, M. *Marchive*, sous-préfet de *Ruffec*, vînt visiter le bataillon de la garde nationale d'Aunac. Le bataillon était réuni dans les prés qui touchent le pont. M. *Marchive* voulut parler. Aussitôt sa voix fut couverte par des cris de réprobation: "*A bas les 45 centimes! à bas le sous-préfet!*" Le sous-préfet engagea aussitôt le chef de bataillon à faire rompre les rangs, ce qui fut fait aussitôt.

Enfin, un peu après les journées de juin, le 11 juillet 1848, une panique indescriptible se répandit dans la population. 900 insurgés, disait-on, étaient à *Chenon*, commune voisine, où ils mettaient tout à feu et à sang. En un clin d'œil, tous les habitants, sans raisonner, sans se demander d'où pouvaient venir ces insurgés, crurent fermement au bruit répandu et se mirent en devoir d'aller au secours de leurs voisins de *Chenon*. Les piques, les fourches, les faux emmanchées à l'en vers, quelques-unes maniées par des mains de femmes, prirent la route de *Chenon*, où on ne trouva personne, pas même les habitants de *Chenon* qui, eux, étaient allés, une lieue plus loin, au secours de leurs voisins de *Verteuil*, menacés par d'autres insurgés. Détail burlesque: Une vieille femme, ayant son tablier plein de cendres, marchait au combat, se proposant d'aveugler les insurgés. On avait barricadé le pont d'Aunac avec des charrettes. Sur ces entrefaites, arrive de *Ruffec*, dans sa voiture, M. *Brothier*, plus tard conseiller général du canton de Mansle. Cet honorable citoyen était connu pour ses idées libérales. Ce fut avec bien de la peine qu'on consentit à le laisser passer. Et les regards qu'on lui lança, les sourds murmures qu'il excita dans la foule qu'il voulait calmer purent lui prouver que, dans l'esprit de ceux à qui il parlait, il était soupçonné de pactiser avec les prétendus insurgés.

En 1860, à l'époque où la commune d'Aunac établit un péage sur les bestiaux amenés sur le champ de foire, les habitants de *Mouton* firent une manifestation hostile et déclarèrent qu'ils laisseraient leurs bestiaux sur les bords de la route où on ne pourrait les faire payer puisqu'ils ne rentreraient pas dans le champ de foire.

Il fallut que la gendarmerie intervînt pour les contraindre ou à rentrer en foire ou à s'en retourner, afin de laisser libre la voie publique. Ils finirent par obéir aux injonctions de la police et acquittèrent le droit.

